

PREMIER CONGRES DES NATIONS UNIES
EN MATIERE DE PREVENTION DU CRIME
ET DE TRAITEMENT DES DELINQUANTS

Genève, 22 août - 3 septembre 1955

Séance plénière

TRAVAIL PENITENTIAIRE

Projet de résolution présenté par le Rapporteur généralLe premier Congrès des Nations Unies en matière de prévention du crime et de traitement des délinquants,

Ayant adopté, sur la question du travail pénitentiaire, les recommandations annexées à la présente résolution,

1. Prie le Secrétaire général, conformément à l'alinéa d) de l'Annexe à la Résolution 415 (V) de l'Assemblée générale des Nations Unies, de soumettre ces recommandations pour approbation à la Commission des questions sociales du Conseil économique et social,
2. Exprime l'espoir que le Conseil économique et social fera siens les principes généraux énoncés dans ces recommandations et recommandera aux gouvernements d'en tenir aussi complètement compte que possible dans leurs dispositions réglementaires et lorsqu'ils mettront à l'étude la modification de leur législation et de leurs règles administratives,
3. Signale en particulier les propositions relatives aux questions dont il y aurait lieu de poursuivre l'étude et exprime l'espoir que la Commission des questions sociales du Conseil économique et social estimera souhaitable d'inscrire ces questions au programme de travail des Groupes consultatifs régionaux organisé conformément à la résolution précitée.

This archiving project is a collaborative effort between the United Nations Office on Drugs and Crime and the American Society of Criminology, Division of International Criminology. Any comments or questions should be directed to Cindy J. Smith at cjsmithphd@comcast.net or Emil Wandzilak at emil.wandzilak@unodc.org.